

Rando-trail Projan

Règlement 2026 Course et Randonnée

Organisation :

Comité des Fêtes de Projan, organise le Samedi 5 Septembre 2026 une course à pied et une randonnée ouvertes à toutes et tous.

3 Parcours rando de 14.5kms, 8.5ke et 6km.

2 parcours trail de 16km et 6.5km.

Epreuves :

L'ensembles des parcours démarreront et finiront du foyer de Projan

Les horaires de départ seront les suivants :

Randonnée : départ non groupé à partir de 8h30 et fin 12h30

Trail :

Départ à 10h00 pour le parcours de 6.5ke et arrivé estimée à 11h15 suivi du départ pour le parcours de 16km et fin estimée à 12h00

Marche et Trail : Aucune activité n'est chronométrée et ne nécessite donc pas de certificat médical.

Une décharge de responsabilité sera signée le matin de la manifestation

Inscription :

Les inscriptions à la marche se feront le matin de la manifestation pour le prix de 2€/participants en espèce ou cheque.

Les inscriptions au trail se feront sur le site FINISHERS.COM accompagné du règlement en ligne (10€ pour la trail de 16km et de 5€ pour le trail de 6.5km) ou le matin de la course accompagné du règlement par chèque ou en espèces

Le Retrait des dossards pour le trail se feront le matin de la course à partir de 8h30 et jusqu'à 15 min du départ.

Matériel Obligatoire :

Tout participant à la Randonnée ou à la Marche devra être équipé d'un gobelet personnel lui permettant de pouvoir accéder aux divers postes de ravitaillement.

Sécurité :

Respecter le code de la route (traversée des routes) et l'environnement. Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription à respecter le règlement de l'épreuve.

Une personne véhiculée fermera chaque course.

Les zones de danger notoire seront signalées et encadrées par l'organisation.

Mesures Sanitaires :

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, des mesures strictes seront mises en place par l'Organisation. Ces mesures, découlant directement des autorités compétentes, seront celles en vigueur à la date de l'événement et seront à respecter scrupuleusement sous peine de sanctions.

Assurances :

Cette manifestation est couverte par les organisateurs par une police d'assurance souscrite auprès de la Abeille Assurance. Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés et doit pouvoir justifier d'une assurance Responsabilité Civile la garantissant pour tout accident envers un tiers. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les blessures, accidents, voire décès, des concurrentes lors de leur participation à l'épreuve ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries, ...) ou de toute autres circonstance (pluie, vent) pouvant rendre la tenue de la manifestation dangereuse.

Aucun remboursement ne sera alors réalisé si la manifestation doit s'annuler ou s'interrompre.

Assistance médicale :

Une assistance médicale de proximité sera assurée par une équipe de personnes compétentes dans les domaines du secours dont une personne disposant d'un PSC2. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Responsabilité :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Acceptation du règlement :

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.